

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INAUGURATION DU PARC ÉOLIEN DU CERS, Escales et Conilhac-Corbières (11)

Un parc issu d'un démantèlement exemplaire et respectueux de l'environnement

*« Offrir une 2^e vie à nos parcs, produire plus, mieux et plus longtemps »
(Julien Etienne - EOSNER)*

Le parc éolien du CERS, inauguré aujourd'hui, est le fruit du renouvellement des 10 éoliennes historiques par 5 nouvelles, pour une puissance installée augmentée.

Situé au cœur du département de l'Aude, sur les communes d'Escales et de Conilhac-Corbières, il a bénéficié d'une démarche de repowering réalisée en concertation avec son territoire d'implantation et dans le respect de celui-ci.

Caractéristiques techniques du parc :

5 éoliennes de type E-70 de marque Enercon
11 MW de puissance installée
30 GW/h de production estimée
14583 personnes alimentées en électricité par an
10268 tonnes Co2/an évitées

Un démantèlement exemplaire, une reconstruction parfaitement intégrée au territoire :

Les fondations des 10 éoliennes démantelées ont été totalement excavées, les câbles enlevés dans leur totalité et les plates-formes intégralement remises dans leur état initial. Tous les déchets ont été évacués et revalorisés.

Au total, ce sont donc quelques 83 tonnes d'acier par éolienne, soit 830 tonnes au total qui ont été enlevées, 145 tonnes de béton par éolienne soit 1 450 au total, enlevées et revalorisées sous la forme de granulats dans le secteur de la construction.

Pour le maire de l'un des villages d'accueil, Escales : « c'est une totale réussite. L'ancien site a été entièrement nettoyé et est impeccable de propreté. La société est même allée au-delà des recommandations réglementaires en retirant les anciens câbles dans le sol et toutes les parties sont recyclées pour l'industrie ». Les parties métalliques, mat et rotor notamment, constituent plus de 90 % du poids des aérogénérateurs et se recyclent dans les filières existantes.

Un parc impliqué pour l'environnement et notamment au la replantation des arbres bordant le canal du midi :

Au travers du mécénat, le Parc Éolien du CERS a décidé de s'engager auprès des Voies Navigables de France dans cette opération baptisée « Replantons le Canal du Midi » (<https://www.replantonslecanaldumidi.fr/grand-public/>).

Les alignements d'arbres du Canal du Midi, constitués à 90% de platanes, sont menacés par la maladie incurable du chancre coloré.

Pour répondre à cette menace, Voies Navigables de France a mis en place des actions de grande envergure. Elles visent à éliminer les arbres malades, replanter les berges avec des essences spécifiques, protéger la biodiversité et consolider les fondations du canal.



Parc éolien du CERS

Un parc intégré dans un projet coopératif initié par le territoire, la SODEL

La Société de développement économique du Lézignanais, SODEL, est un projet coopératif de développement d'énergie renouvelable, portées par 3 caves coopératives du Lézignanais autour du parc éolien du CERS.

La capacité installée visée de 50 MW permettrait de répondre à la consommation électrique annuelle de 69 500 habitants (chauffage inclus) soit l'équivalent de Carcassonne et de la région Lézignanaise, Corbières et Minervoise.

Un projet global construit dans une démarche de co-construction avec le territoire, les élus concernés et les caves.

Contact presse :

Florence Cailloux

Tél. 06 20 69 21 42

Mail : contact@florencecailloux.com

A propos d'EOS NER :

EOS Holding développe une plateforme romande dédiée aux Nouvelles énergies renouvelables (NER). Nous investissons en France, en Allemagne et au Portugal dans l'éolien et le solaire. Notre objectif: une production de 1Twh d'énergie verte par année. 26 parcs éoliens soit 192 éoliennes, 9 centrales solaires et 7 serres solaires. En France, Allemagne et Portugal.